

Commune :  
CONFLANS SAINTE HONORINE (172)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 3250 G  
Document vérifié et numéroté le 01/03/2023  
A VERSAILLES - PTGC  
Par LAURENT RUEL  
Géomètre Principal  
Signé

VERSAILLES- Accueil - Délivrance des documents  
ouvert du lundi au vendredi de 8h30/12h30

12 rue de l'Ecole des Postes  
78015 VERSAILLES CEDEX  
Téléphone : 01 30 97 43 00  
Fax : 01 30 97 45 76  
sdif.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le ----- par ----- géomètre à -----

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :

Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/03/2023  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par Edouard NOEL (2)

Réf. : R 22239  
Le 02/01/2023

